



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 28 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt-huit septembre à 18h le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par le Maire, s'est réuni, salle Eugène Guillon, en *session ordinaire*, sous la présidence de Monsieur Christian MICHAUD, Maire.

Réf : TS/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29
Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 23
Pouvoirs : 5
Absents : 1

Date de la convocation : 21 septembre
2021

PRÉSENTS: MICHAUD Christian, CHALLOT Dominique, BARBOTTIN Lydie, MINEREAU Jean-Romuald, MUSCAT Yvette, BIOTTEAU Dany, DUFFAULT Tetyana, DESIRE Thierry, GOLA Odile, GOHIER Monique, DESIRE Valérie, BARREAU Mireille, CROC Bertrand, VERDUZIER Kévin, BEUGIN Valérie, LECOQ Monique, PIAULET Christine, MASSONNEAU Bruno, SULLI Bruno, ROBIN Nadia, DEBIAIS Viviane, ROYER Freddy, POISSON Jean-François.

REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

CHAPUT Clément représenté par V BEUGIN
CHAPUT Sabrina représentée par O GOLA
DUFFAULT Laurent représenté par T DUFFAULT
DELPHIN Caroline représentée par C MICHAUD
GABIGNON Christophe représenté par B CROC

ABSENT : BEUNEL Philippe

Secrétaire de séance : J-Romuald MINEREAU

DELIBÉRATION N°139

Rapporteur : Dominique CHALLOT

OBJET : AFFECTATION DES RÉSULTATS 2020 AU BUDGET 2021 DES CIMETIERES - APPROBATION

Il est rappelé aux membres du conseil municipal que le **résultat excédentaire de la section de fonctionnement du budget des cimetières** présenté lors du compte administratif le 9 mars 2021 est de : **5 566,60 €**

La section d'investissement du budget des cimetières pour 2020 se clôture en déficit à - 3 367,68 € conformément au compte administratif.

Le solde des restes à réaliser est de -13 000,00 €.

L'affectation de fonctionnement doit couvrir en priorité le besoin de financement de la section d'investissement soit 16 367,68 € (somme du solde de la section d'investissement et du solde des restes à réaliser).

Il est ainsi proposé l'affectation suivante des résultats 2020 sur 2021 :

- en fonctionnement (compte 002) : 0 €
- en investissement (compte 1068) : 5 566,60 €

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal :

- approuvent l'affectation des résultats 2020 au budget 2021 des cimetières tel que présentée ci-dessus,
- chargent Monsieur le Maire des démarches nécessaires à cet effet.

VOTE

UNANIMITÉ

Publication en mairie le :

Christian MICHAUD, Maire de Naintré, peut certifier, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
le

